

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**FINISTERE**

**MAIRIE DE GOURLIZON**

**DELIBERATION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON**

**Séance du 22 juin 2023**

Nombre de membres		<b>l'an deux mille vingt et trois, le vingt-deux juin</b>
En exercice	13	à 19h30 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
Présents	12	régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Votants	12	par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la
		présidence de Madame Emmanuelle RASSENEUR, Maire.

**Date de la convocation**

15 juin 2023

**Etaient présents** : Emmanuelle RASSENEUR – Olivier PORS – Gwenaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Joël MONOT – Carole PIGEYRE – Loïc FLOCHLAY – Geoffrey COLIN – Moktar BENHADJ –

**Etaient absents** : Nathalie LAPART

Didier GOURRET a été élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**2023-06-02 : CONVENTION CADRE D'ACCES ET D'UTILISATION DES SERVICES FACULTATIFS PROPOSES PAR LE CDG29**

**Exposé** :

Au fil des réformes, les missions du Centre de Gestion du Finistère se sont développées et élargies pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par les collectivités, dans des domaines variés tels que l'informatique, l'assistance juridique, la santé, etc.

Ces évolutions rendent nécessaires une adaptation de la « convention-cadre » précisant les modalités d'accès aux missions facultatives du Centre de Gestion.

Les modifications apportées à ce document, sont destinées à simplifier les relations contractuelles et n'entraînent aucune modification des conditions financières en vigueur.

Cette convention fixe les conditions générales de mise en œuvre des différentes prestations et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux tarifs propres à chaque prestation, fixés annuellement par le Conseil d'administration du CDG29.

La convention cadre (annexe 2) est un document obligatoire pour permettre à la commune d'accéder aux prestations tels que l'archivage.

**Proposition** :

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la convention cadre proposée par le Centre de Gestion du Finistère, détaillée en annexe 2.

**Décision :**

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- adopte la « convention-cadre » proposée par le CDG29 ;
- approuve les termes de la « convention-cadre » d'accès et d'utilisation des services facultatifs proposés par le Centre de gestion du Finistère ;
- autorise Mme la Maire à signer ladite convention.

Le secrétaire de séance



Didier GOURRET

La maire



Emmanuelle RASSENEUR.

